

Une victoire, par les temps qui courent,

C'est si rare que ça se savoure !

Je suis très fier d'avoir été un des premiers élus, avec Annie Lévi Cyferman et Rosario Tranchina, à se mobiliser pour soutenir Jean-Michel Dieudonné et demander sa réintégration. C'était une énorme injustice. Et si la SNCF venait à s'acharner et à se pourvoir en cassation, j'espère que cette leçon donnera envie à de très nombreux citoyens, élus, syndicalistes ou non, de se mobiliser massivement pour ne plus laisser faire...

Je souhaite une excellente année à Jean-Michel Dieudonné.

CHAMPIGNEULLES Social

Licencié par la SNCF, il gagne en appel et peut être réintégré

Radié des cadres de la SNCF après une altercation à la gare de l'Est en 2018, en plein mouvement social, Jean-Michel Dieudonné, alors syndicaliste, n'a jamais lâché : après plus de deux ans de procédure, son licenciement a été déclaré illégal par la cour d'appel de Nancy.

L'arrêt de la cour d'appel de Nancy est tombé comme un cadeau au pied du sapin : le 17 décembre, la chambre sociale de la juridiction – qui avait examiné le dossier le 22 octobre – a déclaré que « le licenciement de Jean-Michel Dieudonné est nul », et a ordonné « sa réintégration » au sein de la SNCF. Un soulagement pour cet habitant de Champigneulle, radié des cadres de la SNCF en 2018 à l'âge de 53 ans, et engagé depuis dans une procédure au long cours. Un combat a priori gagné et terminé donc, à moins d'un pourvoi en cassation de l'entreprise. Hypothèse peu probable, mais qui n'est pas à écarter.

Ainsi, plus de deux années d'angoisse quotidienne et de bataille juridique, pour quoi ? Pour quelques mots et gestes d'agacement envers une cadre d'astreinte, le 27 juillet 2018. « Ce jour-là, en plein mouvement de grève nationale, des pannes techniques sèment la pagaille dans la gare : de nombreux trains sont supprimés,



Entouré d'amis et membres de son comité de soutien, Jean-Michel Dieudonné (assis, à gauche) est officiellement réintégré, après une longue procédure judiciaire. Photo ER/Stéphanie CHEFFER

c'est jour de départs en vacances, la cohue est indescriptible », se souvient celui qui est à cette époque « agent mouvement » à Champigneulle, militant de la CGT Cheminot, mais qui doit surtout rentrer à Nancy après un déplacement dans la capitale.

L'engrenage vers le licenciement

En quête de renseignements comme d'autres usagers, Jean-Michel Dieudonné tombe alors sur cette cadre d'astreinte, appelée à la rescousse par un agent d'accueil. « Elle m'a tout de suite tutoyé, le ton est monté, tout le monde était énervé. » S'ensuivra un engrenage infernal, entre confiscation de son pass professionnel, intervention de la Police, plainte –

qui sera classée sans suite – de la cadre « manipulée » par son supérieur, puis procédure disciplinaire et convocation, début septembre, à un entretien préalable de licenciement pour faute lourde. Motif : « un comportement agressif, violent, et des propos injurieux vis-à-vis d'agents SNCF en présence de la clientèle ».

Radié de façon effective le 16 novembre 2018, suite à la décision du conseil de discipline, le Champigneullais et ses proches – notamment la CGT, le PCF et un comité de soutien indéfectible – ne cesseront dès lors de se mobiliser. Le conseil des prud'hommes, saisi en référé mi-juin 2019, se déclarant incompetent, c'est donc en appel que Jean-Michel Dieudonné aura

finale gain de cause. Et de A à Z, la SNCF étant déboutée de toutes ses demandes.

Syndicaliste visé

« J'étais optimiste, ce dossier était vide », témoigne Patrick Hatzig, membre du comité de soutien. « J'avais écrit à Guillaume Pépy, alors PDG, mais je n'ai jamais eu de réponse. On espère que son successeur Jean-Pierre Farandou traitera ce dossier de manière objective, et que cette entreprise en finira avec de telles procédures abusives. » Car selon Jean-Michel Dieudonné et ses soutiens, c'est bien le syndicaliste que l'on visait. « Tout a été fait pour m'exclure. »

Exemple ? Les enregistrements vidéo du hall de gare, « qui pouvaient prouver l'absence de violence, étaient soi-disant détruits alors que la SNCF, par dérogation, conserve systématiquement toutes ses bandes de vidéosurveillance. » Et surtout, la non prise en compte de son statut de gréviste, ce fameux 27 juillet. « Un agent en grève ne peut être licencié pour faute lourde, c'est illégal. J'ai dû réclamer que cette journée de grève apparaisse bien sur ma fiche de paye. »

Quant à son avenir... « Je n'ai pris aucune décision, j'attends de voir comment la SNCF réagit. Mais au moins, je ne serai plus le cadre radié. Maintenant, je suis l'agent réintégré de plein droit. »

Stéphanie CHEFFER

BLÉNOD-LÈS-PONT-À-MOUSSON Vol

Le foyer du CS Blénod a été cambriolé

Les faits se sont déroulés dans la



PAYS DU SAINTOIS Météo

1 000 foyers touchés par des coupures d'électricité

Dans la nuit de dimanche à lun-

